



A quel age ma fille peut décider de ne plus aller chez son père

Par **gamaly**, le **18/02/2008** à **15:11**

Celà fait 8 ans que la belle mère de ma fille 12 ans lui pourrie la vie, à quel age peut elle décider de ne plus aller chez son père, et comment faire ?.

Cette personne se permet de la frapper, de lui donner des lignes à copier en punition car ma fille à des fuites pipi (à 12 ans) que quand elle va chez son père et de l'emmenner de force chez le coiffeur. Elle en a peur.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Une maman sans défense et désespéréé pour sa fille

Par **cloclo_old**, le **19/02/2008** à **16:21**

si je ne me trompe pas un enfant a le droit de choisir chez qui il veut vivre a l'age de ces 12 ans alors peut etre peut elle decider de plsu aller chez son pere
si elle en a le dorit elle doit demander audience aupres du juge des affaire familiale et lui expliquer ses raisons

Par **kate**, le **21/02/2008** à **13:27**

attention que le père ne t'accuse pas de foutre la pression a la petite(des temoins neutres seront utiles et des preuves car la mode est la garde aux peres)sur ce site la preuve est la je le lis et on peut remarquer que les PAPAS SONT BIEN PROTEGES PAR LA JUSTICE MEME QUAND ILS TABASSENT LEURS ENFANTS;la justice ferme les yeux et les avocats defendent bien les agresseurs.bon courAGE;;;;;tu paieras et tu n'auras rien c'est ça le pouvoir.